



# PROJET DE SERVICE 2024-2028



L'article L 4622-14 du Code du Travail précise que :

*« Le service de prévention et de santé au travail interentreprises élabore, au sein de la commission médico-technique, un projet de service pluriannuel qui définit les priorités d'action du service et qui s'inscrit dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens prévu à l'article L. 4622-10. Le projet est soumis à l'approbation du conseil d'administration. »*

Ce Projet de service 2024-2028 a été élaboré par la Commission médico-technique de l'AIST 21, entre août 2023 et janvier 2024, en se basant sur la réalisation d'un diagnostic territorial.

Il a été approuvé par le Conseil d'administration de l'AIST 21 le 29 janvier 2024.

# PRÉVENTION DES RISQUES

## OBJECTIFS

- ➔ améliorer la connaissance des employeurs sur les risques professionnels et leurs obligations
- ➔ améliorer la connaissance des salariés sur les risques professionnels et leurs obligations

## ACTION

- Mettre en place une prise de contact active et précoce avec les nouveaux adhérents (par exemple : envoi d'informations par l'AEST puis proposition d'un rendez-vous téléphonique de 15 min)
- Organiser des webinaires sur l'offre socle et sur les obligations de l'employeur en santé au travail (Prévention des risques, suivi individuel et PDP)
- Développer des journées thématiques de prévention dans le cadre de journées / semaines nationales en mobilisant l'ensemble des équipes (ex : Semaine de la santé auditive au travail, Semaine de la QVCT, Journées de la sécurité routière au travail...)
- Développer de nouveaux supports pédagogiques (vidéos, quiz, escape game...)
- Sensibiliser les salariés dès leur plus jeune âge notamment les apprentis dans les CFA
- Adopter une organisation permettant d'atteindre progressivement le nombre de Fiches d'Entreprise demandé par la réglementation et selon l'ordre de priorité validé en CMT fin 2022 : partage de trames, réalisation conjointement à un accompagnement au DU...
- Poursuivre l'accompagnement au Document Unique et promouvoir l'offre de services existante, notamment auprès de la cible des TPE
- Renforcer le partenariat avec les branches professionnelles, organisations patronales et syndicales... (FASTT pour les intérimaires, UIMM pour la métallurgie...)



# PRÉVENTION DES RISQUES

## OBJECTIFS

- ➔ Focaliser sur les risques liés à certaines populations ou secteurs d'activité

## ACTION

- Agir en prévention primaire pour les femmes travaillant dans le secteur du nettoyage ou médicosocial (risques TMS et RPS)
- Développer une offre de services, à destination des adhérents, sur le vieillissement au travail et sensibiliser les équipes

## OBJECTIFS

- ➔ Agir en prévention primaire sur les RPS

## ACTION

- Outiller les équipes médicales sur le dépistage et l'accompagnement des salariés / employeurs (situation simple ou plus complexe)
- Élargir l'offre de services (RIC, sensibilisations, AMT...)
- Sensibiliser les médecins généralistes, les partenaires...

## OBJECTIFS

- ➔ intégrer la QVCT dans notre offre de services

## ACTION

- Développer une offre de services grâce à la mise en place de partenariats (ARACT par exemple)
- Sensibiliser les équipes en interne.

## OBJECTIFS

- ➔ Mettre en place des actions de prévention en santé publique

## ACTION

- Dépistage : cancer du sein, diabète et hypertension
- Addictions en milieu professionnel
- Activité physique et lutte contre la sédentarité au travail
- Allaitement au travail

# SUIVI INDIVIDUEL DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

## OBJECTIFS

- ➔ Répondre aux attentes des adhérents

## ACTION

- Affecter chaque adhérent à une équipe médicale
- Faire évoluer l'organisation pour assurer toutes les visites dans les délais définis par la réglementation
- Signer une convention avec chaque établissement de la Fonction publique

## OBJECTIFS

- ➔ Gagner en efficacité sur le suivi individuel

## ACTION

- Structurer et développer la délégation de certaines visites aux infirmiers suite aux évolutions réglementaires et leur permettre de monter en compétences
- Harmoniser les pratiques entre les équipes notamment sur la périodicité des visites pour certains métiers (ex : chauffeurs PL, aides à domicile...), en cohérence avec l'avis de la CMT
- Améliorer le suivi en santé au travail des intérimaires (intérimaires en mission longue, partenariat avec le FASTT...)



# PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)

## OBJECTIFS

- ➔ Intégrer la cellule PDP dans les pratiques de l'AIST 21

## ACTION

- Structurer le fonctionnement de la cellule et l'outiller
- Sensibiliser et former les équipes pluridisciplinaires à la PDP : dispositifs, acteurs...
- Entretenir et développer le réseau avec les acteurs locaux (CARSAT, Assurance Maladie, CAP EMPLOI...).

## OBJECTIFS

- ➔ Intervenir en prévention pour favoriser le maintien en emploi

## ACTION

- Saisir l'Indice de risque de désinsertion (IRDP) par tous les professionnels de santé
- Repérer les secteurs d'activité et les entreprises les plus générateurs de désinsertion professionnelle, en optimisant l'utilisation de la data issue de PADOA, afin de prioriser les actions de sensibilisation
- Mener des actions collectives, notamment sur le vieillissement au travail
- Suivre et évaluer les aménagements de poste préconisés par le médecin du travail



# ORGANISATION INTERNE

## OBJECTIFS

- ➔ Améliorer le fonctionnement et l'efficacité de l'AIST 21

## ACTION

- Harmoniser les pratiques au sein des équipes médicales (saisie Padoa, suivi individuel, AMT, DMST...) ainsi que l'organisation des équipes et des charges de travail
- Identifier des médecins/infirmiers/IPRP référents par thématique (toxicologie, addictions, fonction publique...), ressource pour l'ensemble des équipes
- Accompagner la montée en compétences des équipes (notamment les IST et les assistantes) en lien avec l'évolution de l'organisation et les évolutions législatives / réglementaires, et les mettre à disposition des équipes médicales au profit des adhérents
- Disposer d'une fiche de fonction associant les compétences attendues par métier
- Développer les webinaires internes pour favoriser la montée en compétences des équipes (nouvelles RIC externes, actualités réglementaires/techniques...) pour maintenir un niveau de connaissances homogène
- Définir un fonctionnement provisoire pour les équipes travaillant en mode dégradé (absence médecin, absence infirmier)
- Disposer de moyens pour la veille et le support juridique
- Harmoniser et optimiser la saisie des données dans PADOA. Mettre en place une exploitation de la data issue de PADOA pour un pilotage de l'activité et de l'organisation
- Dématérialiser tous les DMST papier d'ici la fin du Projet de service
- Se conformer aux exigences du référentiel SPEC 2217 afin d'obtenir la certification du Service dans les délais réglementaires et tendre vers une démarche d'amélioration continue

# ORGANISATION INTERNE

## OBJECTIFS

- ➔ améliorer la communication interne et le partage de pratiques

## ACTION

- Revoir les modalités de communication entre les équipes médicales et les IPRP
- Poursuivre et accentuer les réunions d'échanges (partages d'expériences, secteurs, équipes, matinées médicales).
- Mettre en place des réunions de partages d'expérience pour les médecins, les IPRP, les collaborateurs médecins et les médecins remplaçants.
- Privilégier autant que possible les modes de communication oraux (webinaires, réunions...) à la communication écrite notamment pour toutes les nouvelles consignes, modes opératoires, nouveaux outils...
- Prévoir un retour systématique par les personnes participant à des congrès / séminaires/webinaires/réunions... aux équipes concernées
- Faire évoluer la Journée Projet de service afin de proposer des temps d'échanges plus conviviaux pour renforcer le collectif, la cohésion d'équipe





# GLOSSAIRE

**AMT** = action en milieu de travail

**BFC** = Bourgogne Franche-Comté

**CMT** = commission médico-technique

**DMST** = dossier médical en santé au travail

**FE** = fiche d'entreprise

**DU** = document unique

**IPRP** = intervenants en prévention des risques professionnels

**MP** = maladies professionnelles

**PADOA** = logiciel métier

**PDP** = prévention de la désinsertion professionnelle

**QVCT** = qualité de vie et conditions de travail

**RIC** = réunions d'information collectives

**RPS** = risques psychosociaux

**SPSTI** = service de prévention et de santé au travail interentreprises

**TMS** = troubles musculosquelettiques

**TPE** = très petite entreprise





AIST 21  
53 avenue Françoise Giroud - CS 37628  
21076 DIJON Cedex

03 80 77 85 30  
contact@aist21.com - www.aist21.com